



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
16 août 2019

Français  
Original : anglais

---

## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement

### Deuxième session

Bangkok, 6-8 novembre 2019

## Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement (section I) et les annotations à cet ordre du jour provisoire (section II).

### I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session :
  - a) Allocutions d'ouverture ;
  - b) Élection du Bureau ;
  - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Prise en compte des objectifs de développement durable dans l'élaboration des politiques économiques.
3. Renforcement de la coopération fiscale régionale en Asie et dans le Pacifique.
4. Renforcement de la coopération régionale en vue de mobiliser des financements en faveur des pays ayant des besoins particuliers.
5. Sous-programme relatif aux politiques macroéconomiques, à la réduction de la pauvreté et au financement du développement :
  - a) Activités menées en 2018 et 2019 au titre du sous-programme compte tenu des recommandations formulées par le Comité à sa première session ;
  - b) Examen de l'orientation future du sous-programme.
6. Examen d'éventuels projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-seizième session.
7. Dates, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport du Comité sur sa deuxième session.

## **II. Annotations**

### **1. Ouverture de la session**

#### **a) Allocutions d'ouverture**

Le programme provisoire de l'ouverture de la session sera disponible en ligne à l'adresse suivante : [www.unescap.org/events/committee-macroeconomic-poverty-financing-second-session](http://www.unescap.org/events/committee-macroeconomic-poverty-financing-second-session).

#### **b) Élection du Bureau**

La liste des participants sera disponible en ligne à l'adresse suivante : [www.unescap.org/events/committee-macroeconomic-poverty-financing-second-session](http://www.unescap.org/events/committee-macroeconomic-poverty-financing-second-session).

Le Comité élira un président et deux vice-présidents pour la session.

#### **c) Adoption de l'ordre du jour**

##### **Documentation**

Ordre du jour provisoire annoté (ESCAP/CMPF/2019/L.1)

##### **Annotation**

Le Comité adoptera l'ordre du jour, sous réserve des modifications jugées nécessaires.

### **2. Prise en compte des objectifs de développement durable dans l'élaboration des politiques économiques**

##### **Documentation**

Prise en compte des objectifs de développement durable dans l'élaboration des politiques économiques (ESCAP/CMPF/2019/1)

##### **Annotation**

Les politiques économiques ont généralement été axées sur l'accélération de la croissance du produit intérieur brut, mais il n'est plus indiqué à l'heure actuelle de se limiter à pareille focalisation face aux inégalités, à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques, qui ont des répercussions sur toutes les sociétés et la santé de la planète. Il est en effet préférable pour l'économie de prendre ces problèmes en amont. À l'aide de divers moyens, notamment des processus nationaux de planification et de budgétisation ainsi que d'incitations fiscales favorisant les changements de comportement et l'innovation, les décideurs économiques pourraient renforcer leur contribution à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans l'*Étude de 2019 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, on a souligné l'importance d'objectifs allant au-delà de la croissance économique, présenté un cadre pour la mise en œuvre cohérente des objectifs de développement durable dans la région et préconisé une réorientation des priorités politiques pour mettre davantage l'accent sur l'investissement en faveur des personnes et de la planète.

Étant donné que les pays de l'Asie et du Pacifique manifestent un intérêt de plus en plus grand pour la mise des politiques économiques en adéquation avec les priorités du développement durable, il est possible d'intensifier la recherche sur les politiques et de faciliter la transmission du savoir entre pairs sur la manière dont les politiques économiques, définies au sens large comme relevant des ministères de l'économie et des finances, pourraient être appliquées de manière plus efficace, coordonnée et cohérente à l'appui du Programme 2030. Le document ESCAP/CMPF/2019/1 examine des démarches globales et intégrées qui pourraient aider à traduire ces aspirations en résultats tangibles et faciliter la prise en compte des objectifs de développement durable dans l'élaboration des politiques économiques.

Le Comité est bien placé pour délibérer et donner des orientations sur ces questions, notamment dans les domaines de la recherche sur les politiques et du renforcement des capacités que le secrétariat devrait traiter en priorité. Il pourra aussi étudier comment les politiques économiques propices aux objectifs de développement durable pourraient être prises en compte dans les instances régionales et sous-régionales compétentes et dans les travaux des groupes de réflexion nationaux concernés.

Le Comité pourra également encourager les membres à faire part de leurs points de vue sur la prise en compte des objectifs de développement durable dans l'élaboration des politiques économiques. À cette fin, des exemples concrets de politiques menées seraient des plus utiles.

### **3. Renforcement de la coopération fiscale régionale en Asie et dans le Pacifique**

#### **Documentation**

Renforcement de la coopération fiscale régionale en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CMPF/2019/2)

#### **Annotation**

Alors que les relations économiques se développent au niveau mondial et que la coopération se renforce, la fiscalité, qui est principalement une question de politique intérieure, est de plus en plus considérée comme un problème politique multilatéral. La fraude fiscale généralisée perpétrée par les sociétés multinationales et les particuliers fortunés dépasse les frontières nationales et constitue un problème à l'échelle mondiale, alors que l'avènement de l'économie numérique et de nouveaux modèles commerciaux soulève de nouvelles questions en rapport avec les principes fondamentaux de la fiscalité. Il serait essentiel de renforcer les mesures destinées à contrer l'érosion de la base d'imposition, en particulier dans les pays en développement, et de garantir une répartition équitable des recettes fiscales pour financer le développement durable et assurer efficacement la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique.

Toutefois, les pays de l'Asie et du Pacifique ne sont pas encore tout à fait prêts pour une coopération fiscale de grande ampleur au niveau régional. Le document ESCAP/CMPF/2019/2 contient des informations générales sur les questions pertinentes et un examen de l'état de la coopération fiscale dans la région. Il y est précisé que, à la différence de l'Amérique latine ou de l'Afrique, la région Asie-Pacifique est la seule grande région en développement dépourvue d'organe fiscal à même d'assurer à l'échelle régionale la concertation politique, la recherche de consensus et la fourniture d'un appui technique ciblé. Les mécanismes sous-régionaux de coopération

fiscale en place, tels que le Groupe d'études sur l'administration et la recherche fiscales en Asie et l'Association des administrateurs fiscaux des îles du Pacifique, ne se sont pas encore dotés des institutions et capacités nécessaires dans ce domaine, et la coopération entre les différentes sous-régions en matière fiscale a été minimale. En particulier, les petits pays et les pays les moins avancés de la région restent sous-représentés et bénéficient d'un appui insuffisant dans les diverses initiatives régionales et mondiales de coopération fiscale.

Alors que les grandes initiatives internationales de réforme fiscale mettent en avant et étendent leur gamme de services à un nombre croissant de pays de la région qui ne sont pas membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ou du Groupe des Vingt, il est plus que jamais nécessaire de disposer d'un point d'accès régional pour atteindre efficacement les pays de l'Asie et du Pacifique, d'instaurer un large dialogue politique en matière fiscale, d'assurer la coordination et d'établir le consensus, ainsi que de renforcer les synergies dans le soutien fourni par différents intervenants de la région.

En tant que seule instance intergouvernementale régionale inclusive pour l'examen des questions relatives au financement du développement, le Comité est invité à donner au secrétariat des orientations sur ces questions afin qu'il puisse continuer de stimuler le dialogue et la coopération en matière fiscale au niveau régional. Ces orientations faciliteront également l'action engagée par le secrétariat pour renforcer la participation et la contribution de la région à la coopération fiscale internationale par l'intermédiaire du système des Nations Unies. À cette fin, le Comité pourra envisager de constituer un groupe de travail, qui lui ferait rapport, pour étudier les possibilités concrètes de renforcer la coopération fiscale dans la région de l'Asie et du Pacifique, en étroite consultation avec les mécanismes sous-régionaux de coopération fiscale existants, les organismes compétents des Nations Unies, les organisations spécialisées et les autres parties concernées.

#### **4. Renforcement de la coopération régionale en vue de mobiliser des financements en faveur des pays ayant des besoins particuliers**

##### **Documentation**

Renforcement de la coopération régionale en vue de mobiliser des financements en faveur des pays ayant des besoins particuliers (ESCAP/CMPF/2019/3)

##### **Annotation**

Les pays ayant des besoins particuliers, qui regroupent les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, sont confrontés à divers obstacles structurels, tels que la petite taille de leur marché, l'éloignement des grands marchés et des capacités de production et d'exportation limitées. Ces obstacles limitent non seulement les possibilités de financement au sein même de ces pays, mais aussi leur accès aux financements extérieurs. Selon des estimations récentes de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), les investissements financiers supplémentaires nécessaires chaque année pour réaliser les objectifs de développement durable dans les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers sont beaucoup plus importants que dans les autres pays en développement de la région. Le développement des infrastructures est l'un des domaines où d'importants investissements supplémentaires sont nécessaires.

Pour la mise en place d'infrastructures qui soient inclusives, durables et résilientes, les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers devront collaborer avec leurs homologues régionaux et leurs partenaires de développement pour mobiliser les financements nécessaires. Le document ESCAP/CMPF/2019/3 contient une présentation générale des questions pertinentes et met en relief les problèmes auxquels sont confrontés les pays ayant des besoins particuliers à cet égard. Parmi les grandes options examinées dans le document figurent la réaffectation de ressources publiques, la mobilisation de financements privés nationaux et internationaux, l'étude d'instruments de financement novateurs et le renforcement des initiatives de coopération régionale. Le document souligne également la conviction qu'une planification, une sélection et une mise en œuvre prudentes des projets d'infrastructure sont essentielles à la réalisation d'un développement infrastructurel qui optimise les ressources dans l'optique du Programme 2030. Cela est possible avec l'élaboration de stratégies nationales de financement des infrastructures qui s'appuient sur des mécanismes de gouvernance solides.

Le Comité pourra inviter le secrétariat à renforcer le Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé, dont la coordination est assurée par la CESAP. Ce réseau est un bon exemple de coopération régionale que le secrétariat facilite déjà. Il favorise l'échange de connaissances et de compétences entre les pays ayant des besoins particuliers et renforce la transmission du savoir entre pairs concernant les diverses modalités de financement. Le Comité est invité également à donner des orientations sur d'autres questions relatives au financement du développement, notamment dans les domaines de la recherche sur les politiques et du renforcement des capacités que le secrétariat devrait traiter en priorité.

Le Comité est invité à encourager les membres à faire part de leurs vues sur les questions soulevées dans ce document et à donner des exemples de stratégies de financement qu'ils mettent en œuvre à l'appui du Programme 2030. Cet échange de vues pourrait être d'une grande utilité pour les pays ayant des besoins particuliers.

## **5. Sous-programme relatif aux politiques macroéconomiques, à la réduction de la pauvreté et au financement du développement**

### **a) Activités menées en 2018 et 2019 au titre du sous-programme compte tenu des recommandations formulées par le Comité à sa première session**

#### **Documentation**

Rapport sur les activités menées en 2018 et 2019 au titre du sous-programme relatif aux politiques macroéconomiques, à la réduction de la pauvreté et au financement du développement compte tenu des recommandations formulées par le Comité à sa première session (ESCAP/CMPF/2019/4)

#### **Annotation**

Le document ESCAP/CMPF/2019/4 donne un aperçu des mesures prises par le secrétariat pour donner suite aux demandes et recommandations formulées par le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement à sa première session, tenue en décembre 2017. À cette occasion, le Comité a recommandé et demandé au secrétariat de traiter de neuf points dans les grands domaines suivants : 1) le renforcement des travaux d'analyse sur l'évaluation macroéconomique, les politiques de réduction de la pauvreté et les stratégies de financement du

développement durable ; 2) l'appui aux pays ayant des besoins particuliers, notamment pour le renforcement des capacités, et l'examen de la mise en œuvre des programmes d'action mondiaux en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement au niveau régional en synergie avec le Programme 2030 et 3) la nécessité d'accorder la priorité aux questions de financement du développement dans les travaux du secrétariat, telles que la mobilisation des ressources intérieures, le financement des infrastructures dans le cadre de partenariats public-privé et le développement des marchés financiers, ainsi que le financement des petites et moyennes entreprises, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

Le Comité est invité à faire part au secrétariat de ses observations sur les mesures prises par ce dernier pour donner suite aux demandes et recommandations qu'il avait formulées. Il est également invité à donner des orientations au secrétariat sur les moyens d'aider davantage les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à réduire la pauvreté et à mettre en œuvre le Programme 2030. À cet égard, il pourra traiter entre autres des domaines suivants : 1) le renforcement de l'inclusion financière et du financement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans les pays ayant des besoins particuliers, notamment les pays les moins avancés ; 2) le développement des marchés de capitaux nationaux en apportant un soutien ciblé aux pays ayant des besoins particuliers, notamment aux pays en développement sans littoral et 3) le renforcement des capacités des pays ayant des besoins particuliers, notamment des petits États insulaires en développement, pour leur permettre d'accéder aux ressources financières internationales et d'en tirer parti par des moyens tels que le financement de l'action climatique, le financement mixte et l'émission d'obligations vertes.

Le Comité est invité aussi à donner des orientations au secrétariat sur les travaux d'analyse et les activités de recherche et de renforcement des capacités que les membres jugent les plus utiles compte tenu de leur situation particulière, dans le but ultime de mettre en œuvre le Programme 2030.

## **b) Examen de l'orientation future du sous-programme**

### **Documentation**

Examen de l'orientation future du sous-programme (ESCAP/CMPF/2019/5)

### **Annotation**

Outre les neuf demandes et recommandations sur les questions de fond traitées dans le document ESCAP/CMPF/2019/4, le Comité a recommandé à sa première session de poursuivre l'examen de son mandat afin de le mettre en meilleure adéquation avec le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique. À cette fin, le document ESCAP/CMPF/2019/5 passe brièvement en revue les modifications qu'il est proposé d'apporter au mandat du Comité. Celui-ci est invité à examiner les modifications proposées et à donner des orientations au secrétariat.

Le document ESCAP/CMPF/2019/5 traite également de l'orientation future des travaux du secrétariat dans le domaine des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement, compte tenu de l'orientation et des priorités du programme énoncées dans le plan-programme pour 2020. Le Comité est invité à donner des orientations sur cette question afin que les résultats de ses délibérations puissent être intégrés dans le plan-programme et les priorités pour 2021.

**6. Examen d'éventuels projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-seizième session**

Les États membres sont invités à faire circuler à l'avance des propositions et/ou des textes de projets de résolution sur les questions prioritaires concernant les politiques macroéconomiques, la réduction de la pauvreté et le financement du développement, pour examen par la Commission à sa soixante-seizième session.

**7. Dates, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité**

Le Comité souhaitera peut-être délibérer sur les dates, le lieu et l'ordre du jour provisoire de sa troisième session, qui se tiendra en 2021.

**8. Questions diverses**

Le Comité souhaitera peut-être soulever toute question non abordée au titre des points susmentionnés.

**9. Adoption du rapport du Comité sur sa deuxième session**

**Documentation**

Projet de rapport (ESCAP/CMPF/2019/L.2)

**Annotation**

Le Comité examinera et adoptera le rapport sur sa deuxième session en vue de le soumettre à la Commission à sa soixante-seizième session.